

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 13 décembre 2013**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**POR 002-920/13/CC**

**■ Approbation des redevances d'occupation du domaine public portuaire communautaire et de prestations annexes pour l'année 2014**

**DIPOR 13/10568/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'occupation des terrains et plans d'eau situés sur le domaine public portuaire transféré à la Communauté Urbaine, ainsi que les prestations annexes, donnent lieu au paiement de redevances par les usagers dont les barèmes et les montants sont fixés annuellement par la Communauté Urbaine après consultation du Préfet et des conseils portuaires. Ces tarifs sont exprimés en euros hors taxe. Compte tenu du niveau relativement faible des redevances perçues au titre des ports communautaires, au regard tant des services rendus que des tarifs des autres ports et dans la perspective de pouvoir soutenir une politique d'investissement, il est proposé de poursuivre la politique d'harmonisation tarifaire des ports communautaires afin de contribuer positivement à leur équilibre budgétaire.

Cette démarche visera notamment à établir une cohérence tarifaire en fonction de la typologie des ports, sachant que trois catégories se dégagent : les grands ports avec la particularité de l'insularité du Frioul qui justifie une décote, les petits ports et les petits ports saisonniers. Les augmentations proposées pour 2014 permettront de contribuer à l'équilibre du budget annexe des ports.

Sociétés nautiques : Vieux-Port 40%, Petits Ports 60 % (tarifs négociés en concertation avec les sociétés nautiques)

Postes à flot individuels : 2,6 %

Terre-plein (commercial, associatif, habitation): 1,5 % en moyenne sauf habitation 7 %

Autres redevances : 2 % en moyenne

Les conseillers portuaires et Monsieur le Préfet ont dûment été saisis de ces redevances pour avis.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Ports Maritimes ;
- Le Code des Transports ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente de plein droit en matière de gestion des ports de plaisance ;

**Signé le 13 Décembre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013**

- Qu'il convient d'adopter les redevances du domaine public portuaire relevant de la compétence de la Communauté Urbaine ;
- Les avis émis par les conseillers portuaires lors des conseils portuaires.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées pour l'année 2014 les redevances d'occupation du domaine public portuaire et prestations annexes applicables dans l'ensemble des ports communautaires ci-annexées.

**Article 2 :**

Les recettes seront constatées au budget annexe des ports :

Nature 701 : vente de produits finis et intermédiaires  
Nature 706 : prestations de service  
Nature 7083 : locations diverses  
Nature 70851 : ports – redevances d'occupation domaniale  
Nature 70852 : port – aire de carénage  
Nature 70853 : port – stationnement de navires  
Nature 70854 : port – remorquage  
Nature 7088 : autres produits d'activités annexes  
Nature 751 : redevances, concessions, brevets, droits  
Nature 757 : redevances versées par les fermiers et concessionnaires

Pour Visa et Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Ports de Plaisance – Ports de Commerce – Aéroport  
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI